

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OCTROYÉS EN 2018

L'article 961.3 du Code municipal prévoit que toute municipalité publie et tient à jour, sur internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Les contrats de travail n'ont toutefois pas à faire l'objet de cette liste.

CONTRACTANT	OBJET	MONTANT
Ray-Car, division de Sintra inc. (Construction BML)	Réfection d'une portion du rang Pierriche	83 601,20 \$
Rénovation Lamontagne inc.	Réfection salle des toilettes centre communautaire	25 806,14 \$